

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| <b>Nombre de membres : 34</b> |                    |
| <b>Nombre de votants</b>      |                    |
| <b>Présents</b>               | <b>Procuration</b> |
| 29                            | 1                  |

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Date de la convocation</b> |
| 3 avril 2019                  |

|   |
|---|
| <b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b><br>18 Aout 2019 |
|---|

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>et publication le</b> 18 Aout 2019 |
|---------------------------------------|

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Attribution d'une subvention à l'association Tud Yaouank Kreiz Breizh dans le cadre de l'anniversaire du groupe de musique traditionnelle « Ampouailh »**

Le Président rappelle que, par délibération du 5 février 2002, les modalités d'intervention de la compétence – Initiation, formation et enseignement de la musique, du chant et de la danse – devenue par délibération du 13 décembre 2012 – Initiation, formation et enseignement à la musique, à la danse et à l'art dramatique – permettent d'apporter une aide au fonctionnement et un accompagnement aux projets des associations œuvrant dans ce domaine.

Cette politique communautaire a largement permis le développement d'une offre de formation musicale de qualité sur le territoire.

Dans le cadre des 15 ans du groupe de Fest Noz « Ampouailh » et d'une de ses dernières créations, l'association Tud Yaouank Kreiz Breizh, dont le siège est domicilié sur la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem, prévoit différentes actions afin de marquer l'évènement.

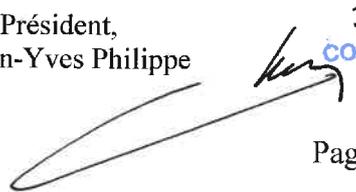
Outre le soutien à des actions pédagogiques qui font l'objet d'une délibération spécifique, la Communauté de Communes souhaite valoriser une présence artistique de qualité mettant en exergue la diversité culturelle présente sur ce territoire et l'implication artistique de musiciens dont le rayonnement dépasse le cadre régional.

S'agissant de la manifestation spécifique d'un Fest-Noz organisé à Bon Repos sur Blavet le 14 août prochain et considérant l'aspect positif de la démarche pour l'image du territoire et de son rayonnement, le Président propose au conseil communautaire de valider un accompagnement exceptionnel de 2000€ sur cette action et encourage l'assemblée à attribuer à l'association « Tud Yaouank Kreiz Breizh », porteuse de cette proposition, une subvention de ce montant.

Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association Tud Yaouank Kreiz Breizh au titre de la réalisation d'une action artistique autour des musiques traditionnelles et de la contribution du groupe « Ampouailh » au rayonnement du territoire.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU KREIZ-BREIZH  
CCKB  
Mairie Joseph Pennec  
110 ROSTRENEH  
Tel. 02 97 25 18 18